MAGAZINE filère

La parole à :

Quand le CAH tient son colloque Habitat santé/confort

Négociant :

Sonepar acquiert Hydeclim

Réglementation :

Nouveau label BBC Effinergie rénovation Évolution DPE petites surfaces : évolution du calcul

Installateurs:

Maintenance Énergies : le bon équilibre entre la maintenance et les travaux

N°90 - Février-Mars 2024 ISSN 1967-0303 - **10.00 €**

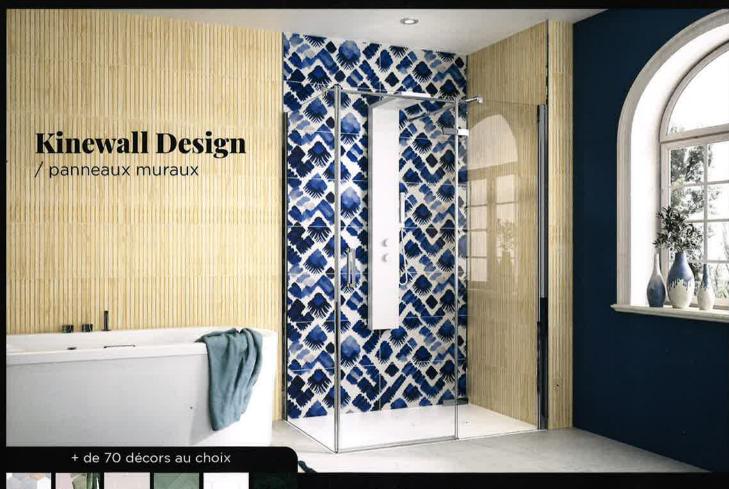
erepro

GÉNIE CLIMATIQUE - SANITAIRE - AÉRAULIQUE





LA DOUCHE ÉTANCHE SANS FAÏENCE & MADE IN FRANCE





En composite aluminium, les panneaux muraux **Kinewall Design** apporteront style et caractère à votre salle de bain, en un tour de main! Disponible en 2 hauteurs 202 ou 250 cm et 3 largeurs: 100, 125 ou 150 cm. Les panneaux sont **imprimés et vernis** sur notre site de production **près de Nantes** (44).

Tous nos produits à découvrir sur kinedo.com

Dossiers – Équipements sanitaires : économies d'eau obligatoires !

- Les bons plans pour assurer le confort thermique

Thermozyklus : classe A pour le décret BACS !



Avec sa régulation simple, communicante et prédictive, Thermozyklus se positionne incontestablement en leader sur l'immense marché ouvert par le décret Bacs. Frédéric Sobotka, responsable commercial, nous explique comment et pourquoi.

Filière Pro – Comment le décret Bacs intervient-il pour définir la bonne régulation ?

Frédéric Sobotka - Rappelons tout d'abord que ce décret du 20 juillet 2020 détermine les moyens permettant d'atteindre les objectifs de réduction de consommation fixés par le décret tertiaire en imposant notamment aux gestionnaires de bâtiments tertiaires de plus de 5000 m² (puissance supérieure à 290 kW), la mise en place de systèmes de GTB avant le 1er janvier 2025. Sachant que pour les installations d'une puissance nominale supérieure à 70 kW, cette exigence devra être respectée d'ici au 1er janvier 2027. Il s'agit, une fois la GTB en place, d'installer une régulation capable d'optimiser les consommations... et d'ouvrir droit aux aides, puisque le simple raccordement d'un bâtiment à un système existant de gestion technique du bâtiment n'est pas suffisant pour être éligible. Il est donc nécessaire de mettre en place une régulation de classe B ou A.

La fiche BAT-TH-116 vient expliquer toutes les modalités et les critères d'éligibilité pour profiter d'une prime CEE. En répondant à la classe A (c'est-à-dire notamment avec une régulation communicante), plutôt qu'à la classe B, on s'assurance l'obtention de primes plus élevées et une meilleure performance énergétique. C'est déjà ce que permet notre régulation pour les échéances de 2025 et 2027.

Les solutions Thermozyklus répondent donc parfaitement à ces objectifs ?

Frédéric Sobotka – Effectivement. Depuis toujours, le système de régulation Thermozyklus offre une régulation communicante et prédictive, désormais devenue une obligation pour atteindre, les objectifs liés à ces nouveaux enjeux. Unique sur le marché, notre régulation terminale permet de réguler tous les types de chauffage avec un algorithme breveté qui offre une précision de régulation inégalée de +/-0,15°C, quel que soit l'émetteur.

Notre savoir-faire et expertise se trouvent renforcés par notre expérience de terrain considérable acquise au fil des années. Même chose pour l'aspect smart data, qui profite à l'automatisation et pour lequel nous avons une véritable avance sur le marché. En effet, si tout le monde veut exploiter les datas pour optimiser la gestion, et par conséquent le bilan d'exploitation, peu savent totalement en profiter. Nombre de données ne sont pas mises à profit. En ce qui concerne Thermozyklus, nos algorithmes permettent de bénéficier d'une régulation prédictive depuis déjà plusieurs dizaines d'années. C'est ce qui a toujours fait notre force avec des solutions éprouvées mettant en œuvre un pilotage correspondant aux habitudes des occupants.

Les études scientifiques de l'université technique de Dresde, en Allemagne, ont mis en lumière le mode d'action de la régulation thermocyclique du chauffage. Nos régulations vont plus loin que les autres systèmes, car elles ne se cantonnent pas à des principes établis. Elles se développent en intégrant la totalité des données partagées pour l'ensemble du bâtiment. Le partage de compétences et d'intelligence (grâce notamment à un protocole ouvert comme le nôtre) est le seul moyen de parvenir à une régulation au top de l'efficacité. Malheureusement, tous les partenaires intervenants n'ont pas forcément les équipements ou le savoir-faire pour atteindre ce niveau d'efficacité...

Est-ce facile à mettre en œuvre ?

Frédéric Sobotka - Oui, puisqu'avec un seul point physique à raccorder, il est possible de faire remonter toutes les informations. Aucune multiplication d'installations ou de switchs n'est à opérer. Alors que de nombreux systèmes de régulation terminale imposent le paramétrage d'automates, notre solution est directement accessible par les utilisateurs. Toutes les fonctionnalités existent et il suffit à l'installateur de modifier très simplement les réglages en amont pour une parfaite adaptabilité. En bref, nos clients ne sont pas emprisonnés dans un système et peuvent très bien gérer l'installation sans contrat d'exploitation. Les résultats sont



Frédéric Sobotka, responsable commercial.

immédiats et importants. Les retours sur exploitation établissent 30% d'économies, parfois même bien plus (jusqu'à 63% en fonction du projet!) C'est sans compter le fait que les installations peuvent être entièrement autofinancées par les aides!

Et la plateforme Semlink?

Frédéric Sobotka - Notre solution combinée Semlink, qui associe la régulation Thermozyklus à une plateforme de management énergétique (elle s'appuie sur les données recueillies par des capteurs disposés stratégiquement, mais également sur les données mesurées par les installations elles-mêmes : chaudières, pompes, systèmes de traitement d'eau...), autorise une vision permanente pour assurer des réglages de haute précision, ainsi qu'un suivi simple et accessible. Elle est aussi - capable de remonter automatiquement les informations à la plateforme gouvernementale Operat pour respecter facilement les obligations administratives comme les objectifs de réduction des consommations.

Propos recueillis par Virginie Bettati